



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 JUILLET 2018**

Délibération N° 18

012

**Démarche globale sur les biens portés par l'EPFL
sur le territoire de la communauté de communes de Freyning-Merlebach**

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N°73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement, modifié,

Vu le programme d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

autorise le directeur général à mettre en œuvre les dispositions présentées dans le rapport sus-mentionné



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER